



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 014 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 4 mai 2010

Président

M. Steven Blaney

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 4 mai 2010

•(0905)

[Français]

Le président (M. Steven Blaney (Lévis—Bellechasse, PCC)): Bonjour à tous et bienvenue à cette 14^e séance du Comité permanent des langues officielles.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 108(3) du Règlement, nous procédons ce matin à l'étude de l'immigration comme outil de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous avons le plaisir d'accueillir trois témoins. Les derniers viennent tout juste d'arriver. Pendant qu'ils prennent place, je vais vous présenter nos autres témoins. Ils sont venus témoigner il n'y a pas si longtemps et sont de retour ce matin.

Nous accueillons donc Mme Suzanne Bossé, qui est directrice générale de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Bienvenue au comité encore une fois.

Elle est accompagnée par Sylvie Moreau, directrice adjointe intérimaire à l'immigration.

Bienvenue, madame Moreau.

Nous avons également avec nous M. Robert Donnelly, du Quebec Community Groups Network.

Nous sommes heureux de vous accueillir à nouveau.

Vous pensiez peut-être en avoir terminé avec nous, mais ce n'est jamais fini avant la toute fin, comme un match de hockey, n'est-ce pas?

[Français]

Est présente aussi ce matin Mme Michelle Dupuis, directrice du soutien au développement communautaire. Elle est ici spécialement pour traiter du sujet qui nous concerne.

Nous recevons aussi Mme Sylvia Martin-Laforge, directrice générale.

Bienvenue, madame Martin-Laforge.

Fraîchement arrivés du Manitoba, les représentants de la Société franco-manitobaine. Je vous souhaite la bienvenue. Vous aurez le temps de vous installer, puisque nous entendrons d'abord les allocutions des autres témoins.

Madame Bintou Sacko, gestionnaire de l'Accueil francophone et monsieur Ibrahima Diallo, président du Conseil, je vous souhaite la bienvenue.

Sans plus tarder, nous entendrons la représentante de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Mme Suzanne Bossé (directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada): Bonjour tout le monde.

Mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de nous avoir invités à faire une présentation dans le cadre de votre étude sur le dossier de l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes. En préparant notre présentation, nous nous sommes d'ailleurs replongés dans les discussions qui avaient eu lieu à ce comité lors d'une étude similaire en 2003. La lecture du rapport du comité de l'époque nous a permis de voir combien bon nombre d'enjeux demeurent d'actualité, mais aussi combien nous avons progressé en sept ans.

Il faut se rappeler en effet que le dossier de l'immigration est très jeune; il trouve sa genèse dans la tournée « Dialogue », organisée par la FCFA, en 1999-2000. Regardons les avancées depuis ce temps.

Dans son rapport de 2003, votre comité a encouragé nos communautés à s'approprier ce dossier et faire de l'immigration un projet collectif à long terme pour assurer notre développement. Nous l'avons fait; nous avons pris le leadership.

Des réseaux se sont mis en place dans presque toutes les provinces et territoires pour favoriser le recrutement, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants dans nos communautés.

En 2007, au Sommet des communautés francophones et acadiennes, nous avons adopté une définition qui inclut dans notre francophonie, toute personne qui choisit de vivre et de communiquer en français, peu importe sa langue maternelle ou son origine. Une analyse réalisée récemment pour le compte de la FCFA sur l'avancement des travaux de mise en œuvre de la vision du Sommet montre que l'immigration est la priorité qui rassemble le plus les organismes de la francophonie.

C'est sans compter les impacts sur le terrain. Je suis très heureuse de voir ici, ce matin, les représentants de la communauté franco-manitobaine, et notamment l'Accueil francophone, qui a fait un excellent travail en appui à des centaines de nouveaux arrivants depuis son ouverture. Je pense également au Centre d'accueil et d'intégration des immigrants du Moncton métropolitain, aux trois grands réseaux de soutien à l'immigration francophone en Ontario, et au Centre d'accueil et d'établissement d'Edmonton, pour ne citer que ceux-là.

Tenons compte également des chiffres. Le portrait de la population immigrante de langue française présente plusieurs enjeux et défis, dont nous prenons bien note. Il présente également des avancées prometteuses. On y voit que la population immigrante ayant le français comme première langue officielle parlée, seule ou avec d'autres langues, représente 13 p. 100 de la population de nos communautés, comparativement à 8 p. 100 en 1991.

Les immigrants de langue française représentent désormais plus de 20 p. 100 de la population francophone en Colombie-Britannique, et plus de 10 p. 100 à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario, en Alberta et au Yukon. Il reste, que nous sommes encore loin d'atteindre la cible d'un minimum de 4,4 p. 100 de la population immigrante totale qui arrive au pays chaque année.

N'empêche, nos communautés changent, et nous avons fait plus que simplement en prendre acte. Nous avons pris le leadership et nous avons agi pour recruter, accueillir et intégrer les nouveaux arrivants de langue française.

Beaucoup d'éléments nous ont aidés à cet égard. C'est le gouvernement actuel qui a lancé le Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire, en 2006. Je tiens également à souligner le leadership renouvelé de Citoyenneté et Immigration Canada, en particulier le Comité directeur, où la FCFA joue d'ailleurs un rôle de coordination de premier plan.

Cela étant dit, le dossier de l'immigration est très complexe et présente plusieurs défis. Je vais toucher trois grandes catégories d'enjeux, soit le recrutement, l'intégration et l'accueil.

Parlons d'abord du recrutement des nouveaux arrivants. Une avancée notable est l'organisation des tournées « Destination Canada », grâce au leadership de l'ambassade du Canada à Paris. Nos communautés y participent depuis plusieurs années déjà, de pair avec leur gouvernement provincial ou territorial, et on voit déjà des résultats prometteurs.

Toutefois, qui dit recrutement dit aussi préparation à l'arrivée au Canada. Nos expériences des dernières années nous ont enseigné l'importance de sessions d'orientation et de préparation précédant le départ des candidats, pour faciliter leur intégration économique une fois au Canada. Nous savons que présentement, ces sessions sont offertes en Chine, aux Philippines, en Inde, et le seront bientôt à Londres. Cependant, on n'en offre pas dans les pays de la Francophonie, et il s'agit certainement d'une lacune à combler.

Parlons, justement, des enjeux de l'intégration. Je ne vous apprends rien en disant que la reconnaissance des acquis est un aspect crucial de l'intégration économique.

• (0910)

À cet égard, il existe des initiatives intéressantes. Notamment, le Consortium national de formation en santé a développé un projet visant à aider les professionnels formés à l'étranger. Toutefois, il faut déplorer dans ce dossier de reconnaissance des acquis les lacunes importantes en ce qui a trait à la concertation interministérielle et intergouvernementale, notamment en ce qui touche aux professions clés de la francophonie comme les orthophonistes, les enseignants ou le personnel médical.

Il est essentiel qu'on remédie à cette situation. Il y a là un rôle clair pour Ressources humaines et Développement des compétences Canada et les ministères à caractère économique des provinces et territoires, mais aussi pour Citoyenneté et Immigration Canada en matière de coordination.

Puisque nous parlons des gouvernements provinciaux et territoriaux, je tiens à dire à quel point nous sommes heureux que la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne ait fait de l'immigration sa grande priorité. Notamment, la Conférence a réuni en mars son réseau des responsables des affaires francophones et, pour la première fois, elle a également invité les personnes responsables du dossier de l'immigration francophone dans les provinces et les territoires.

Cela étant dit, il faut que l'action des gouvernements provinciaux s'arrime avec les priorités des communautés. Il est essentiel que les provinces et les territoires se donnent des cibles en immigration francophone, et j'évoquerais ici l'exemple du Manitoba, qui utilise activement son programme de candidats des provinces.

Un autre pas en avant est certes l'inclusion systématique de clauses linguistiques dans les ententes fédérales-provinciales-territoriales, ainsi que l'avait recommandé ce comité en 2003, et nous tenons à le reconnaître. Cela dit, il faut toutefois observer de quelle manière ces clauses sont interprétées et appliquées sur le terrain.

Cela m'amène aux enjeux liés à l'accueil. Je l'ai dit plus tôt, il s'est créé plusieurs réseaux en immigration francophone de par le pays. Certains ont déjà fait leurs preuves, d'autres sont en développement. Tous ont besoin de renforcement. L'atteinte des objectifs du Plan stratégique, notamment en ce qui a trait à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants, repose sur notre capacité d'appuyer les structures francophones d'accueil et d'établissement qui sont déjà en place et d'en créer de nouvelles.

Enfin, maintenant que nous avons parlé des enjeux de la chaîne recrutement-accueil-intégration, parlons de l'évaluation. Présentement, Citoyenneté et Immigration Canada dispose de critères basés sur la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne et sur ses propres programmes. Mais cela ne rend pas compte, par exemple, de ce qui se fait à Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Pour avoir un portrait complet de nos progrès, pour connaître l'impact réel de notre action sur les communautés et les immigrants, il nous faut un cadre d'évaluation qui va au-delà de la Feuille de route, au-delà du ministère, un cadre d'évaluation qui inclurait tous les partenaires et qui serait défini avec les communautés.

Nous avons, en somme, un peu l'impression de vous livrer le même message qu'il y a deux semaines, dans notre comparution sur la mi-parcours de la Feuille de route: l'avenir du dossier de l'immigration francophone passe par un leadership fort, une meilleure coordination interministérielle, une meilleure concertation intergouvernementale et un meilleur arrimage avec les communautés.

Je termine donc en vous livrant quatre grandes recommandations que je vous invite à inclure dans votre rapport:

Qu'on mette en place une politique nationale en immigration au sein des communautés francophones et acadiennes. Cette politique, déjà mentionnée dans le Plan stratégique, définirait mieux la collaboration intergouvernementale et interministérielle dans ce dossier et assurerait un meilleur arrimage entre les actions gouvernementales et celles des communautés.

Que Citoyenneté et Immigration Canada travaille avec Industrie Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, ainsi que les provinces pour développer un plan sur l'intégration économique des immigrants francophones. Il faut notamment qu'on puisse, à l'occasion, assouplir les critères des programmes et qu'on prévoise des initiatives ciblées pour les immigrants francophones.

Que Citoyenneté et Immigration Canada développe un cadre d'évaluation global en immigration francophone, qui inclura tous les partenaires et sera développé en concertation avec les communautés.

Que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration procède, lui aussi, à une étude sur l'immigration francophone et, de façon plus large, qu'il inclue l'angle de l'immigration francophone dans toutes ses études.

Le travail qui nous attend dans le dossier de l'immigration francophone est certes considérable, comme le sont les défis et les enjeux auxquels nous devons faire face. Nous nous sommes engagés sur cette route depuis maintenant 10 ans, et nous y sommes pour y rester, parce que nous avons une vision — une vision de collectivités ouvertes, inclusives et diversifiées où tous et toutes les francophones, peu importe leur origine, peuvent trouver un chez-soi, s'épanouir et contribuer à l'essor de leur communauté. Ce sont ces milieux de vie que nous voulons pour nos enfants.

Je vous remercie et je suis prête à répondre à vos questions.

•(0915)

Le président: Madame Bossé, merci de ces recommandations. On retient notamment celles pour la reconnaissance des acquis dans les domaines clés pour l'apprentissage du français ici.

On va poursuivre avec les gens du Quebec Community Groups Network.

[Traduction]

Monsieur Donnelly, pourriez-vous commencer? Nous passerons ensuite à Mme Dupuis.

M. Robert Donnelly (président, Quebec Community Groups Network): Merci, monsieur Blaney.

Bonjour, mesdames et messieurs.

Nous vous remercions encore une fois de nous donner l'occasion de vous communiquer nos vues sur la question de l'immigration, qui est, naturellement, importante pour nous.

Vous vous demandez sans doute pourquoi je suis encore ici aujourd'hui. Comme M. Blaney l'a mentionné, il semble que nous soyons abonnés à votre comité, mais ce dossier est important pour nous.

Je ferai un bref commentaire et ensuite, si vous le permettez monsieur Blaney, je céderai la parole à Michelle.

Le Québec a, de toute évidence, besoin d'immigrants. Le dynamisme de notre province, et de sa communauté anglophone, repose en grande partie sur l'immigration. Toutefois, comme on présume que la communauté anglophone du Québec a déjà largement profité de l'immigration, on prête très peu attention aux besoins de cette minorité de langue officielle.

Son renouvellement a toutefois une importance cruciale pour assurer son développement et son dynamisme. Le QCGN souhaite donc sensibiliser les politiciens et les décideurs à cet enjeu fondamental au moment où le Comité permanent des langues

officielles entreprend cette nouvelle étude sur l'immigration dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la transcription des comptes rendus de réunion de la semaine dernière. J'ai été très heureux de constater bien sûr que M. Jack Jedwab a parlé de la communauté anglophone du Québec, soit l'autre minorité de langue officielle.

La diversité culturelle fait partie intégrante de la société canadienne et cette diversité n'ira qu'en grandissant. Lors des audiences de la commission Bouchard-Taylor sur les « accommodements raisonnables » en 2007 et 2008, le QCGN a fait valoir que le débat sur la cohabitation des diverses communautés était essentiel et qu'il devait porter sur l'équilibre des droits entre la majorité et la minorité.

Il est indispensable, à notre avis, d'avoir un portrait juste de nos minorités et de bien comprendre leurs valeurs et leurs besoins. Lors des audiences de la commission, le QCGN a également souligné les différentes formes de contribution de l'immigration à notre société, et rappelé que la communauté anglophone est reconnue pour sa façon novatrice de s'adapter aux changements.

En 2006, les immigrants qui ne parlaient que l'anglais comme langue officielle à leur arrivée au Québec savaient qu'ils représentaient environ 20 p. 100 du nombre total d'immigrants dans la province, un pourcentage en hausse par rapport à 2002, qui se situait alors sous les 16 p. 100. Ce pourcentage dépasse en fait le pourcentage de la population anglophone de langue maternelle dans la province, qui est d'un peu moins de 10 p. 100.

Compte tenu de ce fort pourcentage d'immigrants anglophones, nos institutions seront donc appelées, inévitablement, à participer au processus d'intégration de ces nouveaux arrivants et à la gestion de la diversité.

Nous sommes heureux de souligner qu'un nombre important d'intellectuels au Québec n'appuient pas les vues alarmistes de souverainistes comme Pierre Curzi, porte-parole du PQ en matière culturelle, qui soutenait dernièrement qu'un trop grand nombre de nouveaux immigrants allaient grossir les rangs de la communauté anglophone. Le rédacteur en chef de *La Presse*, André Pratte, a fait valoir que le fait français continuerait d'être menacé au Québec même si tous les anglophones quittaient la province. En d'autres mots, il reconnaissait que la menace ne vient pas de la communauté anglophone de la province, mais de la suprématie de l'anglais dans le monde.

Le QCGN croit qu'idéalement, la communauté anglophone pourrait servir de pont pour aider les nouveaux immigrants anglophones à apprendre le français et à s'intégrer à la société québécoise. Il importe de souligner que la langue et la communauté sont deux choses différentes. De fait, les communautés anglophones du Québec sont d'excellents modèles pour les nouveaux immigrants, car ayant été aux prises avec les mêmes problèmes qu'eux, elles ont réussi à apprendre le français et à bien s'intégrer dans la société québécoise.

Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais maintenant vous présenter Michelle Dupuis, qui travaille pour nous à temps plein depuis environ cinq ans à nos bureaux de Montréal.

Michelle s'occupe de deux dossiers très importants, celui de la promotion du développement et du dynamisme des communautés anglophones partout dans la province, et celui de la GMCDI, l'initiative pour le développement communautaire dans la région de Montréal, où elle joue un rôle très actif dans les dossiers de la diversité et du développement.

• (0920)

Le président: Allez-y, je vous en prie.

Mme Michelle Dupuis (directrice du soutien au développement communautaire, Quebec Community Groups Network): Merci beaucoup.

Bonjour, mesdames et messieurs.

L'arrivée de nouveaux immigrants a, depuis toujours, joué un rôle fondamental dans la définition des communautés anglophones du Québec, en particulier dans la région du Grand Montréal, où la diversité de la population est un trait caractéristique de notre communauté.

Comme le QCGN l'a mentionné dans son exposé du 17 février 2003 devant votre comité, les immigrants ont toujours joué un rôle important dans le dynamisme de la communauté anglophone du Québec. Nous attachons une grande importance à l'immigration et considérons dans l'ensemble que les nouveaux arrivants apportent une contribution remarquable à notre communauté et à la société québécoise.

Dans un exposé présenté à la commission de l'Assemblée nationale sur l'immigration en 2007, le QCGN a fait valoir que les immigrants dont la première langue officielle est l'anglais pouvaient s'identifier à la communauté anglophone tout en s'intégrant parfaitement à la société québécoise.

Comme l'a mentionné M. Jack Jedwab dans son exposé la semaine dernière devant votre comité, le choix de la définition, soit langue maternelle ou première langue officielle parlée, aboutit à des données très différentes. Dans le premier cas, les immigrants s'identifient facilement aux membres de la communauté anglophone du Québec. Dans le second, les immigrants ont souvent plus d'affinités avec les membres de la communauté anglophone parce qu'ils se sentent plus à l'aise de parler anglais que français.

Identité et identification sont des aspects convergents de la politique sur les langues officielles et de la politique sur l'immigration au Québec, qui ont des répercussions sur deux grands défis que doit relever notre communauté, à savoir le renouvellement et la rétention.

Dans son dernier rapport annuel, le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser, aborde sans détour la question du renouvellement de notre communauté. Il reconnaît que la communauté a de nombreuses années d'expérience dans l'intégration des nouveaux arrivants et la gestion de la diversité culturelle. Il mentionne:

... il serait important que les organismes des communautés anglophones obtiennent les ressources dont ils ont besoin pour continuer de travailler à l'intégration et à l'épanouissement des nouveaux arrivants au Québec.

Le gouvernement fédéral éprouve de la difficulté, pour une foule de raisons, à s'acquitter de ses responsabilités, en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, à l'égard de la minorité anglophone.

Premièrement, la responsabilité de l'immigration a été confiée au gouvernement provincial.

Deuxièmement, le comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada qui a été mis sur pied pour les communautés minoritaires francophones n'a pas eu de pendant pour la minorité anglophone. Son cadre stratégique et son résumé des initiatives ne visaient donc pas à stimuler le dynamisme de nos communautés.

Enfin, le rapport déposé en 2003 et intitulé *Immigration, outil de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire* n'a pas permis de répondre aux besoins des immigrants anglophones au Québec. Nous sommes donc ici aujourd'hui pour vous présenter quelques idées novatrices et, espérons-le, entamer un dialogue sur cette question.

Les immigrants anglophones au Québec sont trop souvent laissés pour compte. Le gouvernement fédéral peut, toutefois, leur offrir des services et les aider à s'intégrer à la société québécoise et canadienne par l'entremise de la communauté anglophone. Il est en outre possible de le faire d'une manière où tout le monde y gagne, en particulier les régions.

Le gouvernement provincial souhaite ardemment voir les nouveaux arrivants s'installer en région. Le Québec compte des communautés anglophones dans presque toutes les régions de la province, et si les immigrants anglophones pouvaient s'appuyer sur ces communautés pour leur offrir des conseils, leur fournir des services, et établir des réseaux pour les aider à s'intégrer, cela pourrait les motiver à aller s'y installer. Sans ce système d'aide, les nouveaux immigrants auront davantage tendance à demeurer à Montréal, où ils pourront compter sur le soutien de leurs propres communautés.

C'est ici que le gouvernement fédéral peut intervenir pour stimuler le développement et le dynamisme des communautés anglophones: en aidant les organisations dans les régions à offrir des services d'aiguillage vers les cours de français langue seconde, la recherche d'emploi, et les services de présentation d'emplois.

La province et les communautés anglophones veulent tous les deux éviter les migrations secondaires. Un sondage intéressant — bien qu'il commence à dater — a été publié par la firme CROP et l'Institut Missisquoi en 2000 sur les raisons qui poussent les immigrants anglophones à quitter la province.

• (0925)

D'après ce sondage, les immigrants quittent le plus souvent la province pour des raisons économiques ou liées aux études. Ce sont les deux principales raisons. On mentionne également la discrimination et les problèmes d'intégration.

Comme le QCGN le mentionnait en 2003, les institutions anglophones peuvent donner aux immigrants un sentiment d'appartenance pendant la période où ils s'adaptent à la société québécoise et à sa réalité linguistique. Le succès de l'intégration dépend beaucoup du dynamisme institutionnel des communautés, et cette règle vaut également pour la communauté anglophone du Québec.

Monsieur le président, lorsque vous rédigez avec les membres du comité votre rapport et vos recommandations sur l'immigration comme outil de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, nous espérons que vous tiendrez compte du besoin de renouvellement de notre communauté. Nous espérons également que les politiciens et les décideurs prendront le temps de réfléchir à des idées novatrices afin d'éclairer le débat sur les investissements à long terme au Québec, avant l'élaboration de la prochaine feuille de route.

Nous souhaitons qu'il y ait davantage de recherches, basées en particulier sur les mesures concrètes comme les projets pilotes, qui déboucheront sur des investissements importants dans le développement de la minorité anglophone du Québec. Entre-temps, nous recommandons d'accroître les efforts interministériels et multisectoriels pour évaluer les besoins de la minorité anglophone en matière d'immigration, de rétention et de renouvellement.

Merci beaucoup.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, madame Dupuis et monsieur Donnelly.

On va maintenant continuer avec un représentant de la Société franco-manitobaine.

M. Ibrahima Diallo (président du Conseil, Société franco-manitobaine): Merci, monsieur le président.

Bonjour tout le monde.

Notre présentation va se faire en deux temps. Dans un premier temps, je vais faire une mise en contexte du modèle manitobain — puisque tout le monde parle de modèle —, un modèle qui n'est certainement pas à exporter comme ça. Ensuite, je vais laisser le soin à Mme Bintou Sacko de vous faire une présentation détaillée de ce que fait l'Accueil francophone.

Quand on parle des Manitobains, il faut préciser qu'il y a 47 000 Franco-Manitobains, dont les deux tiers sont concentrés à Winnipeg. Je pense qu'il est bon de garder cet élément à l'esprit. Le reste est dispersé dans une quarantaine de villages situés autour de Winnipeg, plus spécifiquement dans le sud. Cependant, il faut dire qu'il y a plus de 100 000 personnes au Manitoba qui parlent le français. Cela démontre en quelque sorte l'importance du français, qui n'est pas parlé par les Franco-Manitobains de souche seulement.

Par ailleurs, il y a trois quartiers à Winnipeg qui sont désignés bilingues: Saint-Boniface, Saint-Vital et Saint-Norbert. Cela crée un réseau, un noyau. Je pense que la francophonie est très importante, puisqu'on parle de faire venir des immigrants francophones dans nos communautés. On a aussi un atout de taille. On a plus de 50 organismes francophones, dont le Centre culturel franco-manitobain, le CDEM qui s'occupe beaucoup d'économie, l'ANIM, soit l'Agence nationale et internationale du Manitoba, qui traite aussi d'économie, le Collège universitaire de Saint-Boniface, un établissement qui existe depuis 1918, le Cercle Molière, qui est l'une des plus anciennes troupes théâtrales en Amérique Nord, toutes langues confondues, l'hebdomadaire *La Liberté*, le Centre du patrimoine, etc. On a aussi des institutions qui ont pignon sur rue à Saint-Boniface. Tout cela donne donc une très grande importance à la question de l'épanouissement des francophones.

Je ne vais pas revenir sur des points de l'histoire que vous connaissez tous. En effet, le Manitoba a fait l'objet de mesures depuis 1890 avec l'*Official Language Act*, qui a aboli l'enseignement du français dans les écoles publiques. Pour passer d'une population majoritairement francophone dans les années 1860 à 4,3 p. 100 de

francophones en l'an 2010, il a certainement fallu que des événements se produisent. Je ne veux pas revenir sur l'histoire, car tout le monde la connaît. En plus de cette abolition, il y a eu les migrations internes qui ont fait en sorte de diluer la population francophone au Manitoba. Il y a maintenant des germanophones, des Ukrainiens, des Philippins, des Islandais. Ce sont des populations qui sont en pleine expansion. Toutefois, pendant ce temps, la population francophone stagne, en quelque sorte, même qu'elle diminue. L'assimilation n'aide pas, et c'est pourquoi l'immigration est importante. En effet, toutes ces populations que je viens de citer se sont aussi développées grâce à l'immigration.

Dans un certain sens, la page est tournée, puisque les Manitobains forment maintenant une communauté fière, moderne, dynamique et tenace, qui veut réaliser son plein potentiel, c'est-à-dire continuer de vivre en français, et contribuer au développement de la province et du pays. C'est la raison pour laquelle la communauté s'est organisée. Du travail se fait sur plusieurs aspects, dont les aspects sectoriel, communautaire, culturel, celui de la communication, etc.

Voici où je veux en venir. Une réflexion a été entamée en 2001, au moment particulier où on a fait le point sur la façon de fonctionner au sein de la société, et où on s'est demandé ce qu'on allait devenir dans les prochaines années. Cinq axes stratégiques ont été développés dans l'intention d'« agrandir l'espace francophone ». On a établi une stratégie commune, pour la période de 2001 à 2050, en réponse à la question de savoir ce qu'on voulait devenir dans les prochaines années. Cette stratégie d'agrandissement de l'espace francophone comporte cinq axes, qui visent d'abord les francophones de souche. On veut qu'ils soient fiers de ce qu'ils sont et fiers d'assurer la continuité de la francophonie dans leurs familles.

● (0930)

Il y a aussi ce qu'on appelle chez nous des couples exogames. Les données concernant ce phénomène sont extrêmement importantes, car il y a de fortes possibilités, pour les jeunes de moins de 20 ans, que ceux-ci soient issus de couples dont chaque individu appartient à une communauté de langue officielle différente — je pense même que la proportion est de 60 p. 100. Il y a les nouveaux arrivants qui ont un impact important, il y a les anglophones bilingues qu'il ne faut pas oublier, et il y a même les anglophones unilingues. Ainsi, toutes sortes d'actions sont entreprises pour trouver des appuis, pour développer la francophonie — je ne veux pas dire « vendre la francophonie » puisque les gens sont quand même déjà ouverts —, pour faire en sorte que la francophonie soit acceptée et qu'elle serve de levier dans le développement de nos communautés.

Je pense que c'est à partir de 2001 qu'il y a vraiment eu une grande ouverture sur ce plan. Il faut préciser qu'entre 1960 et 1990, on recevait à peu près 30 immigrants francophones par année. À partir de 1990, ce chiffre est passé à 200, et maintenant, il est d'environ 300. L'objectif est d'en recevoir 700, et même 1 400. Ces données que je viens de mentionner ont été établies à partir de la représentation de la population francophone dans nos communautés. Par ailleurs, elles sont aussi liées à la stratégie provinciale d'augmenter le nombre d'immigrants de façon générale. On demande d'inclure une proportion d'arrivants francophones dans les calculs pour augmenter le nombre d'immigrants. Compte tenu de l'assimilation et de toutes sortes de choses, on pourra ainsi maintenir la situation de la francophonie.

Je termine en disant que c'est à partir de là qu'on s'est demandé comment accueillir ces francophones qui nous viennent de l'extérieur, d'où la création de l'Accueil francophone — je laisserai le soin à Bintou de vous en parler. On a mis en place des structures pour accueillir des francophones dans un milieu où ils sont minoritaires, ce qui implique de les préparer à vivre dans ce type de milieu. Effectivement, les emplois ne se trouvent pas nécessairement tous dans les milieux francophones. Même les Franco-Manitobains de souche travaillent en grande majorité pour des organisations anglophones. La maîtrise de la langue est donc très importante, aussi bien le français que l'anglais. Ça passe par là, aussi.

Tout à l'heure, on a parlé de la reconnaissance des diplômes, qui est aussi un aspect fondamental. Généralement, les pays de la Francophonie n'ont pas le même modèle, comparativement aux pays anglophones de l'Afrique, par exemple. Ce ne sont pas les mêmes éléments. Par conséquent, il y a un effort énorme à faire sur ce plan.

Il y a aussi la question des immigrants adultes, qu'on a souvent tendance à ignorer, et plus spécifiquement celle des réfugiés. En effet, le Manitoba reçoit un nombre disproportionné de réfugiés dans son lot d'immigrants. Soixante pour cent des immigrants qui s'installent au Manitoba francophone sont des réfugiés. Même avec tous les défis que cela comporte, il faut absolument envisager de leur permettre de décrocher un diplôme, de finir leurs études secondaires et d'aller à l'université ou dans des écoles professionnelles.

Nous avons actuellement le Centre d'apprentissage franco-manitobain pour la formation des adultes. Il y a 2 ans, il y avait 30 étudiants, et on pense qu'il va y en avoir 150 cette année. Ils ont à peine un local où ils peuvent étudier, mais c'est un succès extraordinaire. Il est important de penser aussi à ces gens, qui n'ont pas nécessairement suivi de formation, et de leur permettre d'acquérir des compétences sur place pour qu'ils puissent contribuer au développement de la société.

Je vais terminer très rapidement. On aborde aussi la question du logement, celle de l'emploi, etc. Toutefois, laissons maintenant le soin à Bintou de nous parler de l'Accueil francophone proprement dit.

• (0935)

Mme Bintou Sacko (gestionnaire de l'accueil francophone, Société franco-manitobaine): Bonjour tout le monde. Je remercie les membres du comité de me donner l'occasion, ce matin, de présenter l'Accueil francophone au Manitoba. Je suis la gestionnaire de l'Accueil francophone depuis sa création en décembre 2003. Je vais uniquement présenter la structure de l'accueil et les services.

Financé par Citoyenneté et Immigration Canada et la province du Manitoba, l'Accueil francophone est une initiative de la communauté franco-manitobaine. Plus tôt, Ibrahim a mentionné qu'en 2001, quand les immigrants ont commencé à s'établir dans la communauté,

la communauté s'est regroupée pour décider de ce qu'on allait faire. Qu'allait-on faire pour les intégrer à la communauté franco-manitobaine?

C'est de là qu'est partie toute la question et c'est à partir de cet instant que la structure de l'accueil francophone a été mise en place. À l'époque, en décembre 2003, il y avait une personne et la structure a évolué tranquillement. De nos jours, on compte à peu près 13 employés à l'Accueil francophone. Quand le centre a ouvert, on a accueilli 30 immigrants. Actuellement, l'accueil reçoit à peu près 350 immigrants par an.

Quelle catégories d'immigrants recevons-nous? On reçoit les immigrants reçus, dont les immigrants économiques, soit ceux qui font la demande par l'intermédiaire du programme fédéral et du programme provincial pour venir s'installer. Ils ont choisi le Manitoba ou le Canada comme pays de destination. On parle des réfugiés et des étudiants internationaux qui sont au Collège universitaire de Saint-Boniface qui terminent et qui désirent faire la demande de résidence permanente au Manitoba. On parle donc de ces trois clientèles. Il y a aussi des visiteurs qui viennent de temps en temps pour prendre des renseignements sur le volet de l'immigration. On leur donne l'information et on leur présente le Manitoba. S'ils le décident, ils peuvent s'y établir.

Le programme de l'Accueil francophone s'étale sur quatre semaines, lorsqu'un immigrant arrive au Manitoba. Dans la première semaine, il y a l'accueil à l'aéroport. Ce qui fait la particularité de notre programme, c'est que l'approche est fortement basée sur le client et l'accompagnement qu'on lui prodigue. Lorsque les immigrants arrivaient, on leur donnait des brochures et des documents qu'on leur demandait de lire et on leur demandait de s'orienter. Nous avons réalisé que ce n'est pas ce qui aide l'immigrant. Il a besoin d'être accompagné, peu importe la catégorie. On a pris le client et on l'a mis au centre de nos préoccupations. On s'est demandé de quoi le client avait besoin dès son arrivée, afin qu'il puisse apprécier la communauté, la connaître et savoir ce qui y est offert pour l'aider à s'intégrer. C'est en se fondant sur le client que nous avons bâti le service de l'Accueil francophone.

Premièrement, on va l'accueillir à l'aéroport. Il se trouve qu'on a déjà été en contact avec le client. Alors, on lui fait une réservation à l'hôtel ou de logement, où il peut rester de façon transitoire, pendant que nous allons l'accompagner dans les démarches administratives — tout ce qu'il doit faire par rapport à la loi, les règles de la société canadienne et connaître exactement ce qui existe.

Dans un deuxième temps, on va l'accompagner dans la communauté et les services pour créer le lien entre lui et les services qui existent dans cette communauté, particulièrement dans la francophonie. Tous les immigrants qui arrivent dans nos centres sont francophones. Ils sont unilingues. On sait qu'être unilingue dans une province majoritairement anglophone est un défi. L'apprentissage de la langue doit se faire. C'est très important pour eux de connaître les ressources qui sont disponibles dans leur communauté et auxquelles ils ont accès pour faciliter leur intégration. On essaie de créer ce lien le plus rapidement possible. Tout ça se fait dans la deuxième semaine.

Dans la troisième semaine, on s'assoit avec l'immigrant pour établir des objectifs. On regarde ce qui a motivé l'immigrant à venir au Manitoba. S'il y a une raison, on essaie de définir les objectifs qu'il aimerait atteindre. Pourquoi a-t-il immigré au Canada? On vérifie ça avec le client. On regarde à court terme, à moyen terme et à long terme. On essaie de faire un plan avec l'immigrant.

On fait tout ça grâce à notre programme de suivi, qui est développé. Après un mois, trois mois, six mois et une année, on fait le suivi avec le client pour voir où il en est rendu dans sa démarche d'immigration. On cherche à savoir si l'intégration se passe bien, si elle ne se passe pas bien ou s'il rencontre des défis.

● (0940)

Comment peut-on l'aider avec ces défis pour que ça se passe bien? C'est le programme de suivi que nous avons élaboré.

Le président: Madame Sacko, peut-être pourriez-vous conclure, et on passera ensuite aux questions.

Mme Bintou Sacko: Je vais conclure rapidement.

Entre autres, il y a le soutien moral que nous faisons aussi. On a un réseau de bénévoles qui est composé de membres de la communauté. Ce réseau appuie l'aide qu'on fournit dans notre démarche. On a un programme de jumelage, qui est excellent aussi. Nous avons aussi des programmes de sensibilisation. En dernier, je vais conclure avec la sensibilisation: on touche beaucoup de secteurs.

S'il y a des questions, après, je pourrais les développer.

Le président: Chose certaine, ça nous donne le goût d'être accueillis ainsi quand on arrive.

Merci beaucoup.

On va commencer avec M. Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Merci, monsieur le président.

C'est vaste. D'abord, le pourcentage de la population francophone au Canada, hors Québec, est d'un peu plus de 4 p. 100 — madame Bossé, vous avez mentionné 4,4 p. 100. On s'entend tous pour dire qu'en ce moment, le pourcentage de l'immigration francophone, toujours hors Québec, est de moins de 2 p. 100, soit 1,9 p. 100.

Si la loi canadienne — et je crois que c'est le cas — exige que l'immigration soit le reflet fidèle de la démographie ou du poids démographique anglophone-francophone, on enfreint nos propres lois en ce moment. Cela dit, ce n'est pas en le disant qu'on va régler le problème; c'est en agissant.

Madame Bossé et monsieur Diallo — je reviendrai pour ce qui est de la question du Québec plus tard —, comment suggérez-vous qu'on passe à 4,4 p. 100? D'après moi, il faudrait probablement aller au-delà de ça si on veut rétablir un certain équilibre. Comment va-t-on faire?

● (0945)

Mme Suzanne Bossé: Ça représente beaucoup, c'est une grande question. En fait, le Plan stratégique favorisant l'immigration francophone au sein des communautés francophones en situation minoritaire est un plan qui est étalé sur 15 ans et qui vise à atteindre cet objectif de 4,4 p. 100 minimum. Pour la Feuille de route, le ministère de Citoyenneté et de l'Immigration a identifié une cible de 1,8 p. 100 qui pourrait, selon nous, être supérieure.

Que fait-on? Premièrement, on détermine que c'est une priorité. On s'assure que nos ministères s'assoient, se concertent et coordonnent. On fait les investissements nécessaires au recrutement, à l'accueil et à une intégration économique et sociale de nos nouveaux arrivants. On a donné quelques idées. Cette seule question prendrait toute une autre session.

M. Ibrahima Diallo: Je résumerai tout simplement une réponse en disant qu'il faudrait qu'on continue. Il faudrait que les différents ordres de gouvernement, qu'il s'agisse du fédéral, du provincial et

des communautés, puissent travailler ensemble pour que ces stratégies puissent réussir. Il faut qu'il y ait une action coordonnée de ces différents ordres de gouvernement pour s'assurer que non seulement on va chercher des immigrants francophones, mais aussi que lorsqu'ils viennent, ils trouvent des façons de rester dans les communautés.

La question de la rétention aussi va se présenter. Je pense que c'est extrêmement important: il ne s'agit pas de les faire venir et qu'après ça, ils disparaissent. Il s'agit de trouver des façons afin que ces gens puissent s'insérer durablement dans les communautés pour pouvoir sûrement renforcer cette francophonie.

D'après l'exemple qu'on a eu, si la province et le fédéral se fixent des objectifs, qu'ils travaillent de façon coordonnée et que les communautés aussi puissent embarquer, je pense que ça peut améliorer les choses.

L'hon. Mauril Bélanger: J'ai deux autres questions.

[Traduction]

Ma première question s'adresse au QCGN.

Monsieur Donnelly, vous avez dit, si j'ai bien compris, que vous aimeriez qu'il y ait un comité directeur d'Immigration et Citoyenneté. Compte tenu de l'accord Québec-Canada sur l'immigration, est-ce qu'il faut en déduire qu'il y aurait un tel comité au sein du ministère québécois concerné?

[Français]

Ma deuxième question s'adresse à tout le monde.

Au Canada, plus de 80 p. 100 des gens, je pense, vivent dans des milieux urbains. Évidemment, la définition de milieu urbain peut varier, mais supposons qu'on parle d'agglomérations de plus de 10 000 habitants.

Pourquoi s'attend-on à ce que les immigrants veuillent faire autrement?

Mme Sylvia Martin-Laforge (directrice générale, Quebec Community Groups Network): J'aimerais répondre à votre première question, monsieur Bélanger.

Concernant ce qu'on demande, il est évident que la province doit être partie prenante. D'ailleurs, au cours des deux dernières années, mais surtout pendant la dernière, énormément de progrès ont été accomplis du côté du ministère de l'Immigration du Québec en ce qui a trait à cette idée de rétention. On a même réussi à commencer à mettre sur pied des projets-pilotes.

● (0950)

L'hon. Mauril Bélanger: Existe-t-il un comité parapluie auquel participe le ministère?

Mme Sylvia Martin-Laforge: Non, pas à ce que je sache. Il n'y en a pas avec la communauté.

Le président: Merci beaucoup.

On va maintenant passer à M. Nadeau.

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

L'intégration au marché du travail est l'un des défis majeurs auxquels font face les nouveaux arrivants. On leur dit de venir chez nous, dans un milieu anglais ou français, selon la minorité, et on leur indique le travail qui est disponible dans cette région. Au Québec, par exemple, 80 p. 100 des immigrants se retrouvent à Montréal. Des efforts ont été faits pour qu'une partie de l'immigration soit dirigée vers les régions. Or les immigrants retournent parfois à Montréal. Dans ma ville, à Gatineau, on trouve 4 p. 100 de l'immigration du Québec. Vous voyez un peu le portrait? Pourtant, c'est un centre, mais Montréal a un très grand pouvoir d'attraction.

Vous avez mentionné plus tôt le lieu de naissance de Louis Riel, Saint-Vital, ainsi que Saint-Norbert et Saint-Boniface, qui font maintenant partie du grand Winnipeg. Or Winnipeg représente à peu près la moitié de la population du Manitoba. On parle encore là d'un grand centre. Pour des raisons évidentes, de petits villages comme La Broquerie, St. Jean Baptiste et tous ceux qui longent la rivière Rouge vers le sud ne profitent pas de cette immigration ou du moins pas autant que les centres dont vous avez parlé plus tôt. Je vais poser ma question à des gens qui travaillent sur le terrain, au Manitoba et au Québec.

Quelles pistes de solutions envisagez-vous? La difficulté est toujours là, et ce n'est la faute de personne. Faut-il trouver une façon de revitaliser les communautés, de faire en sorte d'assurer des emplois aux immigrants et de reconnaître leurs diplômes, ce qui est de compétence provinciale? Il leur faut des emplois, dans les communautés, qui soient à la hauteur de leur formation.

Les gens du Manitoba pourraient répondre d'abord, puis laisser du temps à nos amis du Québec.

M. Ibrahima Diallo: Merci beaucoup.

En effet, le travail est ce qui détermine l'établissement des immigrants dans une région donnée. C'est un élément fondamental. Il y a aussi toute la question du soutien des réseaux sociaux. Il faut que ces gens soient associés à quelque chose. C'est aussi un élément fondamental.

Par ailleurs, au Manitoba, certains immigrants s'intéressent à des régions non francophones. Il y a en effet des régions où l'immigration est florissante, à l'heure actuelle. Il s'agit de gens qui viennent de pays de l'Europe centrale ou de l'Europe de l'Est et qui sont extrêmement bien organisés. Une des raisons fondamentales pour lesquelles ils vont dans ces régions est que le travail y est assuré. Certaines régions rurales du Manitoba sont en pleine expansion à cause d'un marché du travail florissant qui permet à ces gens de s'établir. Des écoles les attendent. Généralement, la question linguistique se règle très facilement, ce qui n'est peut-être pas le cas pour les francophones.

Maintenant, on voit de plus en plus de gens qui veulent s'établir en milieu rural, par exemple des enseignants. Ça ne fait que commencer et, évidemment, il faut renforcer cette tendance parce que s'il n'y a pas d'emploi en milieu rural, les gens ne vont pas s'y établir. C'est peut-être comme l'histoire de la poule et de l'oeuf. On se demande lequel des deux va venir d'abord, mais il est certain que pour attirer les gens dans ces milieux, il faudrait leur assurer du travail et une vie décente, pour eux-mêmes et leur famille.

[Traduction]

Mme Michelle Dupuis: Bien sûr. Pour en revenir à votre question, je crois que ce capital d'attraction et de rétention des communautés et des communautés de langue officielle en situation minoritaire est exactement ce qui incitera un immigrant à aller

s'installer ailleurs que dans une région métropolitaine. Car vous avez raison: c'est là que les possibilités existent. Mais si les réseaux de soutien et les services sont en place, et si les associations régionales au Québec, en particulier, sont en mesure d'offrir des services pour les aider, nous aurions alors une stratégie pour attirer les immigrants ailleurs qu'à Montréal.

Je tiens à mentionner que Citoyenneté et Immigration Canada et le QCGN collaborent avec un professeur de l'Université de Sherbrooke qui se penche sur cette question dans quatre régions du Québec. Ils examinent ensemble le capital d'attraction et de rétention des immigrants dont pourrait disposer la communauté anglophone grâce à son système de soutien et son réseau. Nous serons bientôt en mesure de vous fournir des données et des stratégies concrètes sur cette question.

• (0955)

[Français]

Le président: Merci, monsieur Nadeau.

Dans mon comté, à Saint-Anselme et Saint-Damien, des immigrants arrivent de Montréal en autobus et viennent combler des besoins en matière de main-d'œuvre.

Nous allons passer à M. Godin.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à nos invités.

Je vais d'abord m'adresser aux gens de la Société franco-manitobaine.

Vous avez dit plus tôt que vous alliez accueillir les gens à l'aéroport. Vous avez parlé d'accompagnement. S'agit-il d'un projet? Recevez-vous de l'aide gouvernementale pour le réaliser?

Mme Bintou Sacko: Comme je l'ai mentionné déjà, ce programme d'accompagnement et d'accueil à l'aéroport est financé par Citoyenneté et Immigration Canada, en ce qui concerne les réfugiés, et par la province du Manitoba, en ce qui a trait aux immigrants reçus et — et plus tard aussi — aux réfugiés.

M. Yvon Godin: C'est destiné davantage aux réfugiés qu'aux personnes qui ont déjà un emploi et veulent immigrer.

Mme Bintou Sacko: Ça s'adresse à tout le monde.

M. Yvon Godin: Si un nouvel arrivant veut immigrer au Manitoba, prend-il lui-même contact avec vous?

Mme Bintou Sacko: Oui. Nous avons un site Web qui est accessible à tous. Celui-ci est relié à la province du Manitoba. À partir de ce site, les gens peuvent entrer en contact avec nous, nous faire savoir, par exemple, qu'ils ont été sélectionnés par la province du Manitoba ou qu'ils ont été acceptés par Citoyenneté et Immigration Canada, qu'ils ont choisi pour destination le Manitoba, Winnipeg, et qu'ils arrivent à une date donnée. Si un client demande s'il existe un service qui peut l'aider à s'orienter, nous entrons immédiatement en contact avec lui. Nous essayons de le préparer avant même qu'il n'arrive sur le terrain. La plupart des gens prennent contact avec nous au moins trois ou quatre mois avant leur arrivée.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Ce programme existe-t-il au Québec? J'ai remarqué que lorsqu'elle en parlait, vous hochiez la tête comme s'il s'agissait d'un bon programme. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus.

Mme Sylvia Martin-Laforge: À mon avis, toute société accueillante devrait avoir un tel programme. Que ce soit pour les anglophones, les francophones — ou tout autre groupe dont le nom se termine en « phone » —, je pense que c'est un bon point de départ pour accueillir...

M. Yvon Godin: Vous avez parlé des gens qui débarquent à Montréal ou au Québec et qui quittent ensuite la province pour une autre destination. C'est peut-être là où se trouve le chaînon manquant. Ils débarquent et se disent: « je suis tout fin seul ».

Mme Sylvia Martin-Laforge: Je crois que ce que nous tentons de faire au Québec, c'est de travailler avec la province pour bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. En fait, c'est que nous avons fait valoir auprès des paliers d'immigration: il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. Ils viennent ici, ils contribuent à la société, ils parlent français et ils prennent racine au sein d'une collectivité. Ils prennent racine au cours des premières générations. Ils peuvent se transplanter ailleurs au cours de la deuxième ou troisième génération. Nous savons tous que cela arrive. Cela fait partie de l'ingénierie sociale de nos vies.

À mon avis, il s'agit d'un programme formidable et tout le monde devrait s'y intéresser. Je sais qu'Israël dispose d'un tel programme. Les pays qui ont besoin d'immigrants doivent se doter de stratégies d'accompagnement de ce genre. C'est la seule façon de réussir. Je ne suis pas ici pour poser des questions bien sûr, mais je suis curieuse de savoir ce que cela a donné. Quels ont été les résultats? Je suis persuadée qu'ils ont été excellents, qu'ils veulent rester.

En ce qui concerne la communauté anglophone, et la société québécoise en général, je pense qu'au Québec, nous avons besoin de trouver une façon de traiter avec le Québec qui ne fera ni gagnant, ni perdant. Car nous vivons tous au Québec et nous voulons tous parler français: on veut parler français, on veut s'intégrer au Québec. On a parfois une attirance naturelle vers une autre communauté, mais personne n'y perd. Je pense que c'est merveilleux.

• (1000)

[Français]

M. Robert Donnelly: Plusieurs communautés offrent aux nouveaux arrivants des programmes subventionnés par Patrimoine canadien. Entre autres, il y en a un qui connaît un grand succès dans la région de Québec et qui est aussi subventionné par le gouvernement municipal de Québec. C'est exactement le même programme que celui dont parlait notre collègue du Manitoba. Le programme est offert au cours des deux premières années, afin d'aider l'immigrant à s'habituer à un nouveau climat. Par contre, comme l'ont déjà mentionné deux personnes, si les emplois ne sont pas là...

M. Yvon Godin: S'il n'y a pas d'emploi, c'est ça, le problème. Au Nouveau-Brunswick, ce n'est plus une question d'immigration; on perd les gens de chez nous. On ne peut pas attirer des immigrants quand on perd nos propres travailleurs à cause de l'économie qui va mal.

Madame Bossé...

Le président: Merci beaucoup, monsieur Godin. Le temps imparti est déjà écoulé.

On continue avec M. Weston.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Merci, monsieur le président. Il y a beaucoup à dire et à entendre à ce sujet.

Premièrement, je tiens à remercier les invités. La discussion que nous avons aujourd'hui est très intéressante. Tout le monde ici partage le même but, soit veiller à l'épanouissement de la langue minoritaire, que ce soit le français à l'extérieur du Québec ou encore l'anglais au Québec.

L'immigration comporte plusieurs facettes, par exemple la réussite économique et la sécurité. Même si nous, les politiciens, voulons encourager l'espoir, nous devons aussi avouer qu'il y a des limites et des contraintes. Or il est merveilleux de constater un tel succès, malgré les contraintes. Par exemple, au Manitoba, le nombre d'immigrants qui parlent français a beaucoup augmenté au cours des années passées.

J'aimerais poser une question. Êtes-vous prêt à dire que la réussite de la langue minoritaire à l'extérieur du Québec va encourager l'épanouissement du français au Québec? Si nous n'avons pas

[Traduction]

l'épanouissement du français à l'extérieur du Québec, ou si, comme le mentionnait le professeur Castonguay la semaine dernière, nous expédions tous les francophones au Québec, et qu'il n'y avait plus de francophones en Colombie-Britannique ou au Manitoba, pour moi, ce serait la mort du français, même au Québec. Car il faut que le français soit parlé à l'extérieur de cette province pour que nous puissions atteindre notre objectif d'avoir un pays véritablement bilingue et de renforcer le fait français.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Nous allons commencer par vous, monsieur Diallo.

[Français]

M. Ibrahima Diallo: C'est de la provocation, quand j'entends cela.

La francophonie et les francophones font partie de ce pays, qu'ils soient concentrés au Québec ou ailleurs. C'est ça qui fait le Canada. Si vous polarisez en disant que tous les francophones sont au Québec et que le ROC — *the rest of Canada — is English*, ce n'est plus le Canada que nous connaissons.

La francophonie et les francophones font partie de ce qu'est ce pays. Dans ce contexte, il faut tout faire pour que les minorités de langue officielle, qu'elles soient anglophones ou francophones, puissent s'épanouir dans notre pays. Il faut dire que de plus en plus d'anglophones apprennent le français. C'est un élément extrêmement important. On vient de fêter le 40^e anniversaire de la Loi sur les langues officielles. À l'époque, on disait même que le français deviendrait, dans la fonction publique, la langue de l'ambition.

Au Manitoba, le français n'est plus une langue cachée. On est en train de normaliser le français. Il y a des tas d'événements qui se passent dans les deux langues, ce qui est nouveau. Il y a à peine 20 ans, ce n'était pas le cas.

Pour moi, le français fait partie du Canada. Il faut s'assurer que, partout où ils sont, les gens peuvent aussi bénéficier de cette langue — et pas seulement les francophones, mais aussi les gens qui veulent apprendre notre langue. Il est important d'encourager cela.

•(1005)

M. John Weston: Madame Bossé, voulez-vous ajouter un commentaire?

Mme Suzanne Bossé: Le Manitoba est aussi un excellent exemple de la vision des gouvernements de ce qu'est le Canada. Ils perçoivent la présence de deux langues officielles comme une valeur ajoutée par rapport à notre identité et notre appartenance. Le gouvernement provincial du Manitoba a entre autres reconnu et mandaté la Société franco-manitobaine, l'organisme provincial porte-parole francophone, comme partenaire dans le développement de sa communauté. Si chaque gouvernement provincial faisait de même dans sa planification, cela rendrait nos communautés beaucoup plus dynamiques.

Ma collègue a quelque chose à ajouter à ce sujet.

Mme Sylvie Moreau (directrice adjointe à l'immigration par intérim, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada): Depuis le début de la mise en œuvre du plan stratégique, beaucoup de belles initiatives de collaboration ont vu le jour au sein de la francophonie, d'un bout à l'autre du pays. Par exemple, la Nouvelle-Écosse intègre la communauté francophone au processus d'identification des immigrants à l'étranger. Une catégorie d'immigrants est référée par la communauté dans le cadre du programme des candidats des provinces.

Pour revenir aux moyens d'augmenter le minimum de 4,4 p. 100 de la population immigrante totale, il y a de belles missions de Destination Canada organisées par l'ambassade de Paris auxquelles les communautés participent avec des offres d'emploi en main. Des gens se sont installés dans les régions et pas seulement en milieu urbain. À Terre-Neuve-et-Labrador, il y a maintenant quelqu'un à la Fédération des francophones, une directrice en santé, grâce à Destination Canada. Des gens s'établissent au Yukon. Whitehorse est quand même un tout petit milieu. Ils contribuent au développement de l'industrie touristique. De belles choses se passent.

En effet, la préparation et l'intégration au marché du travail ne sont pas toujours faciles. C'est pourquoi la préparation avant le départ, surtout pour les professionnels, est vraiment nécessaire. Sur le terrain, nous avons de beaux partenariats. Nous avons maintenant des réseaux. La FCFA appuie la concertation des différents coordonnateurs d'un bout à l'autre du pays, dont Mme Sacko. De beaux partenariats s'établissent pour créer de l'appui dans le domaine du travail, des formations pour aider l'intégration professionnelle.

Finalement, pour revenir à la question de M. Weston, les communautés d'un bout à l'autre du pays font du travail de sensibilisation chez elles. En Nouvelle-Écosse, depuis janvier 2010, les responsables ont fait une tournée de toutes les régions. On sensibilise les communautés à la régionalisation, des gens en parlent, demandent comment on peut travailler conjointement pour arrimer les stratégies incluant la question de l'intégration. Vraiment, beaucoup de choses se passent et j'avais envie de les partager avec vous.

Le président: Ne vous gênez pas pour participer à la conversation.

La période de temps allouée à M. Weston est maintenant écoulée. Nous commençons le deuxième tour de table avec Mme Zarac.

Mme Lise Zarac (LaSalle—Émard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous nos invités. Comme vous le voyez, il s'agit d'un sujet qui nous passionne et dont nous aimerions discuter pendant longtemps.

Dans un premier temps, j'aimerais parler du tableau que vous nous avez présenté, madame Martin-Laforge.

Monsieur Donnelly, vous mentionniez que ce tableau est très révélateur. C'est un tableau qui décrit la rétention. Je suis surprise de constater que l'éducation est l'une des raisons pour lesquelles on ne retient pas les immigrants au Québec, étant donné qu'il en coûte moins cher de faire ses études au Québec.

Il m'intéresse de savoir si vous avez produit le même tableau en identifiant la langue parlée de l'immigrant, en indiquant si la personne est unilingue francophone?

Vous ne l'avez pas fait. Cela pourrait également être intéressant. Je comprends facilement l'aspect économique. Il est certain que les immigrants viennent au Canada pour avoir une meilleure qualité de vie. Il faut commencer par trouver du travail, je le comprends. En ce qui concerne l'éducation, je suis surprise. Pouvez-vous rapidement m'expliquer ce résultat?

[Traduction]

Mme Michelle Dupuis: Le sondage a été mené auprès d'anglophones de langue maternelle et d'immigrants ayant l'anglais comme première langue officielle. Ce sont les deux groupes qui ont fait partie de l'échantillon. Il n'y avait pas de volet francophone au sondage.

•(1010)

Mme Lise Zarac: Et de non-anglophones également?

Je pense que cela aurait été très intéressant.

Mme Sylvia Martin-Laforge: C'est une recherche qui s'impose.

Une voix: Absolument.

Mme Sylvia Martin-Laforge: Je pense qu'il s'agit d'une preuve pour nous ici, et lorsque nous parlons du mémoire. Il n'y a pas beaucoup de recherches de mener dans les communautés anglophones pour connaître les raisons de leur départ. En posant la question, vous prouvez à quel point la recherche serait importante pour nous aider à mieux comprendre la situation.

[Français]

Mme Lise Zarac: En effet. Les choses étant ce qu'elles sont, c'est très important. Nous avons un plan étalé sur 15 ans, qu'a mentionné Mme Bossé. Par contre, on sait que les 5 prochaines années seront déterminantes. On va manquer de main-d'œuvre qualifiée dont on aura besoin au Canada. Je pense qu'il faut agir de manière stratégique en immigration. Il faudrait faire des études parce qu'il faut répondre à ces questions. Si on veut qu'il y ait rétention, il faut répondre à des besoins. Mme Sacko a mentionné ce que vous faites. Il s'agit d'une stratégie d'accompagnement. C'est très important.

Madame Bossé, vous avez mentionné que l'un des défis va être de soutenir les organismes en place qui offrent cet accompagnement sur place. Vous avez même parlé d'en créer de nouveaux.

Pensez-vous qu'il serait possible de financer tous ces organismes? Les nouveaux organismes auraient-ils de nouveaux mandats ou auraient-ils les mêmes?

Mme Suzanne Bossé: Je vais parler du financement en général, et Sylvie va pouvoir vous parler de ces structures d'accueil.

Au chapitre du financement, la FCFA coordonne, avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, le comité directeur ainsi que le comité de mise en œuvre de ce plan stratégique, et c'est certainement à ce niveau qu'on parle de financement. Pour ce qui est des investissements dans la Feuille de route, il semble y avoir une bonification de 10 millions de dollars, mais on sait très bien que ce montant a été alloué à la province du Nouveau-Brunswick exclusivement. Ces investissements du gouvernement, en provenance du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, devraient certainement être accrus.

Sylvie peut vous parler des structures d'accueil.

Mme Sylvie Moreau: L'année dernière, en 2008-2009, le comité directeur avait pour priorité le renforcement des réseaux, incluant le renforcement des structures d'accueil. On a vu de belles avancées dans les dernières années, notamment l'année dernière. On dénote quand même beaucoup de variété d'un bout à l'autre du pays, mais certainement l'accompagnement et l'appui à l'intégration sont au cœur de cela. Ce n'est pas tout le monde qui va jusqu'à l'aéroport.

Il y a aussi création d'initiatives, ce qui est très bon, mais ce n'est pas tout le monde qui a pu le faire. On parlait des régions, tout à l'heure. En Alberta, par exemple, on retrouve pour l'instant deux structures: une à Edmonton et une à Calgary. On a ressenti un besoin dans la communauté de Fort McMurray et de Grande Prairie. On n'a pas créé une nouvelle structure à ces endroits, mais les gens d'Edmonton assurent la liaison. Il y a un poste en place aux deux endroits. On fait un peu de tout à plus petite échelle, mais on réussit quand même à faire la liaison.

Il y a moyen d'être flexible et innovateur dans notre manière de livrer des services. Très certainement, CIC joue un rôle central. Des sommes d'argent sont dévolues, en Colombie-Britannique et au Manitoba, à l'établissement. Pour les autres endroits, c'est surtout CIC. Le gouvernement de ces deux provinces joue un grand rôle, mais les autres provinces aussi sont interpellés au chapitre des services. L'Alberta joue un rôle, en partie. Il y a donc la possibilité d'interpeller différents joueurs à différents niveaux.

Le président: Merci beaucoup. Votre temps est déjà écoulé, madame Zarak.

On va continuer avec Mme Guay.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Je vais essayer d'y aller rapidement pour vous laisser le plus de temps de parole possible, comme vous êtes nombreux. Merci d'être ici aujourd'hui.

J'ai un peu de difficulté avec la comparaison toujours entre le Québec et le reste du Canada, parce que la réalité est complètement différente. Monsieur Donnelly, vous le savez très bien, on a des structures pour les anglophones au Québec qui n'existent pas pour les francophones hors Québec. Un anglophone au Québec peut vraiment faire tout ce qu'il veut dans sa langue à lui, que ce soit se faire servir, travailler, aller à l'hôpital ou prier. C'est différent dans les communautés francophones hors Québec. J'ai vu des endroits où il n'y avait qu'un petit centre communautaire où les gens pouvaient se réunir et c'était d'une tristesse pathétique. Ils nous enviaient terriblement, nous du Québec. Ils n'ont pas d'école ni de structures, à cause de l'assimilation qui existe. J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet. De quelle façon peut-on freiner l'assimilation?

Il y a un travail qui se fait aussi à l'échelle régionale, vous en avez parlé. C'est le cas dans ma région, par l'entremise du Coffret, qui accueille des immigrants et des réfugiés. Ceux-ci sont intégrés dans

une région à 99 p. 100 francophone. Ils sont complètement pris en charge. Ces gens s'adaptent et apprennent la langue beaucoup plus rapidement parce qu'ils sont immédiatement mis en contact avec une population francophone. Notamment, les enfants vont à l'école française. L'intégration se fait très vite.

J'aimerais donc vous entendre parler de la question de l'assimilation, surtout.

• (1015)

Mme Suzanne Bossé: En fait, cela commence très tôt, dès la petite enfance, au sein de notre système d'éducation, de nos écoles, de nos infrastructures scolaires, qui sont déficientes dans nos provinces et territoires.

Le Comité tripartite sur l'éducation, qui réunit les conseils scolaires francophones, les directeurs généraux de conseils scolaires et les ministères de l'Éducation de chaque province ainsi que les communautés, a tenu une réunion la semaine passée. Pendant deux jours, nous avons fait le bilan des avancées du sommet sur l'éducation, et c'est ce qu'il en est ressorti. Tout part de là. Il faut des communautés dynamiques, vivantes et vibrantes qui peuvent accueillir les enfants dès leur naissance. Il faut des prématernelles dans nos écoles qui servent aussi de centres communautaires. C'est l'effet domino, bien entendu. C'est ainsi que nos nouveaux arrivants arrivent à faire partie de cette communauté et à y contribuer pleinement.

Mme Monique Guay: Avez-vous senti qu'il y avait des coupes à l'échelle de la province? En fait, chaque province a ses budgets pour l'immigration. J'aimerais vous entendre à cet égard, c'est important.

M. Robert Donnelly: Au Québec, on est d'accord: il y a des institutions, des écoles, des hôpitaux etc. Bien sûr, il y en a, on est chanceux à cet égard. Cela dit, si personne n'utilise les services ou en fait la demande, ils vont continuer à diminuer. C'est ça le problème. Un hôpital qui offre des services en anglais et en français, c'est très important pour une communauté, surtout une communauté âgée unilingue. Si le nombre continue de baisser, ça met en péril les institutions. Le défi n'est pas le même.

Mme Monique Guay: Je ne pense pas que l'Université McGill, l'Université Concordia ou le Jewish General Hospital soit fermé demain matin à cause d'un manque d'anglophones.

M. Robert Donnelly: Il y a des institutions de toutes sortes d'envergure qui sont importantes pour une communauté. On pourrait choisir une institution de grande envergure comme ça, mais d'autres plus petites sont tellement importantes, que ce soit une petite école ou un service dans une résidence pour les aînés ou un hôpital qui offre les services en anglais dans les petites communautés anglophones.

Mme Monique Guay: D'accord.

Allez-y, monsieur Diallo

M. Ibrahima Diallo: Je pense que le volet assimilation pourrait être préoccupant d'un bout à l'autre du pays. Il est important qu'on donne aux populations francophones des occasions de pouvoir mener des activités en français, et ce, dès la tendre enfance. Je pense que ça commence là.

Il faut que les familles francophones soient fières de leur langue — même quand il s'agit de couples dits endogames, francophones-francophones. Il faut trouver des programmes qui leur permettent d'exprimer cette fierté et de parler français à leurs enfants. On dit souvent qu'à l'extérieur du Québec, il faut apprendre le français, mais que l'anglais passe par les pores.

Donc, c'est important qu'au départ, ce noyau soit fier et qu'il puisse s'ouvrir aux autres pour pouvoir permettre aux nouveaux arrivants, aux couples bilingues ou unilingues de pouvoir contribuer à l'épanouissement. Ça demande toute une panoplie d'activités, des services, etc.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons poursuivre avec notre secrétaire parlementaire, Mme Glover.

Mme Shelly Glover (Saint-Boniface, PCC): Merci, monsieur le président, et bienvenue à tous nos témoins. Je participe à cette réunion avec tellement de fierté en tant que députée de Saint-Boniface, puisque nous avons des témoins qui en proviennent.

Je sais qu'à Saint-Boniface, on a fait plusieurs démarches pour faire progresser nos efforts en immigration. Cependant, je voudrais corriger un fait qui a été dit. On a parlé du Nouveau-Brunswick et des 10 millions de dollars inscrits à la Feuille de route. Il existe aussi une somme de 20 millions de dollars en recrutement et en intégration des immigrants d'où provient l'argent du Programme d'aide au rétablissement des réfugiés. Alors, il y a un peu plus d'argent dans la Feuille de route que ce qu'on a dit plus tôt.

En ce qui concerne l'employabilité, je suis vraiment heureuse de vous entendre, monsieur Diallo. Nous avons fait des démarches au Manitoba à cet égard pour encourager les francophones à rester dans des milieux ruraux. J'aimerais vous entendre sur cette question. Prenons par exemple, il y a des fermes éoliennes à Saint-Léon et prochainement, il y en aura une autre à Saint-Joseph. Comment cela peut-il aider à maintenir la francophonie dans ces régions rurales.

• (1020)

M. Ibrahima Diallo: Dans ma présentation, j'ai parlé de ces 40 villages francophones, qui sont situés dans l'extrême-sud et même un peu dans l'ouest du Manitoba. En fait, la dynamique devrait venir de ces communautés. Elles sont fortement enracinées dans la francophonie et elles doivent trouver des façons pour que les gens puissent s'ancrer dans leurs régions. Avec l'exode rural, les gens quittent les fermes, ils délaissent toutes sortes de choses. Il s'agit d'initiatives de communautés qui sont allées chercher des expertises pour savoir ce qu'elles pouvaient bâtir dans leurs contrées.

Le cas de Saint-Léon est exemplaire à cet effet. Il y a des gens extrêmement dynamiques qui peuvent aller chercher des investisseurs pour ancrer les populations dans les régions.

Mme Shelly Glover: Merci d'avoir répété ça, car c'est vraiment la communauté qui a cherché à développer l'employabilité. Les gens ont obtenu l'aide des gouvernements, etc.

Vous avez aussi parlé de l'harmonie culturelle et linguistique entre les francophones et les francophiles. C'est ce que nous avons à Saint-Boniface et qui nous manque dans les autres régions. En effet, CDEM, REDI et les autres travaillent avec les francophones et les francophiles pour s'assurer qu'il y a des consommateurs de notre économie francophone.

Par exemple, nous avons les jeunes artistes du Manitoba qui incorporent les francophiles et les francophones dans un théâtre, disons.

M. Ibrahima Diallo: Le Festival Théâtre jeunesse.

Mme Shelly Glover: Le Festival Théâtre jeunesse en est un autre exemple. Comment pourrait-on encourager les autres communautés à inclure les francophiles et à les rendre plus utiles dans notre combat contre l'assimilation?

M. Ibrahima Diallo: Selon moi, il s'agit de trouver des occasions de travailler ensemble, c'est fondamental. Par exemple, il y aura le projet Centrallia qui aura lieu en octobre 2010, qui attirera des gens de tous les pays du monde à Winnipeg. Ce projet est fait conjointement par l'ANIM, qui est l'Agence nationale et internationale du Manitoba, et la Chambre de commerce de Winnipeg. J'ai participé à leurs rencontres qui sont bilingues: elles se font en anglais et en français. Finalement, il s'agit d'arriver un peu à normaliser le français dans ces régions. Je pense que c'est comme ça qu'on peut arriver à vraiment se positionner.

Il ne faut pas oublier non plus la question de la valeur ajoutée de la Francophonie, dont on parle souvent, car c'est important. On peut ouvrir des marchés du Manitoba entier à des marchés francophones et des marchés francophones au Manitoba, et ça transcende les langues. Tout le monde peut en profiter.

Mme Shelly Glover: Vous avez voyagé en Tunisie, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, je crois dans cinq ou six pays francophones. Comment était-ce payé et quelles sortes de retombées pensez-vous qu'on aura de ces voyages?

M. Ibrahima Diallo: Comme on le dit souvent, on est partis pour semer une graine. Évidemment, ça prend du temps avant de pousser. La première chose qu'on avait faite avant, c'était sur le plan de l'éducation postsecondaire. Dans les années 2000, je suis allé au Sénégal, et je pense qu'actuellement, si on regarde ce qui se passe seulement au Collège universitaire de Saint-Boniface, on constate qu'environ 20 p. 100 des étudiants sont nés à l'étranger — je pense que c'est le pourcentage le plus élevé au Canada. Trente pour cent des étudiants viennent des écoles d'immersion, ce qui est beaucoup. Finalement, le Collège universitaire est un microcosme de ce qui pourrait se passer à l'extérieur. Donc, cette Francophonie dont on parlait est en train de changer de visage aussi, en passant par l'éducation.

• (1025)

Mme Shelly Glover: Le gouvernement vous a-t-il aidé à aller dans ces régions pour faire du recrutement?

M. Ibrahima Diallo: Oui, il y a eu des initiatives gouvernementales. Nous sommes allés là-bas avec le sous-ministre adjoint à l'immigration, M. Gerry Clément, à un certain moment. Aussi, je pense que des initiatives sont prises parce que toutes les universités veulent aussi avoir un accès international, compte tenu du fait que notre recrutement local commence à atteindre un plafond.

Le président: Merci beaucoup à nos gens de Saint-Boniface.

On va compléter le deuxième tour avec M. Godin, du Nouveau-Brunswick.

M. Yvon Godin: Je vous remercie, monsieur le président.

On parle d'immigration. Monsieur Diallo, je félicite les francophones de Saint-Boniface ou de Winnipeg qui, maintenant, n'ont pas peur de s'exprimer dans leur langue. Vous dites qu'ils sont fiers de leur langue et de demander des services dans leur langue.

M. Ibrahima Diallo: De plus en plus.

M. Yvon Godin: De plus en plus. Alors, vous ne devez pas être fiers du gouvernement qui est encore gêné de demander que les juges de la Cour suprême soient bilingues pour être en mesure de comprendre les deux langues, dans un pays bilingue?

Le gouvernement est-il encore gêné de faire un débat comme celui qu'on tient ici aujourd'hui? C'est un débat dans lequel il divise encore les Canadiens bien plus que de les rassembler. On le voit dans la presse partout au Canada — dans dix journaux hier et dans cinq journaux aujourd'hui. Et on voit aussi à quel point il y a encore des députés ou des sénateurs francophones gênés de s'exprimer et de demander des services dans leur langue.

M. Ibrahima Diallo: Je vous remercie, monsieur Godin. Je sais que c'est vous qui avez présenté le projet. Nous nous sommes exprimés en tant que représentants de la société franco-manitobaine sur la question.

M. Yvon Godin: Étiez-vous en faveur?

M. Ibrahima Diallo: On est en faveur qu'il y ait des juges bilingues à la Cour suprême. On l'a dit et on l'a dit sur toutes les tribunes qui nous ont été offertes.

M. Yvon Godin: Est-ce que ça n'enverrait pas un signal? Mme Bossé disait tout à l'heure que le problème est directement lié aux services à la base. Est-ce ça n'enverrait pas un message d'en haut? Ce serait peut-être bon aussi pour les anglophones du Québec qui disent qu'ils peuvent rester chez eux aussi et être servis dans les deux langues aussi bien que n'importe où au pays.

Je n'étais pas ici la semaine dernière et j'ai raté une séance — il paraît que c'était la meilleure réunion — au cours de laquelle on a parlé d'immigration. Il y a même des gens du côté gouvernemental qui ont dit avoir regretté que je ne sois pas ici.

Des voix: Ah, ah!

M. Yvon Godin: On disait que la francophonie ou l'immigration — je pense que c'est ça — partait de Moncton et finissait à Sault Ste. Marie. Je me suis alors demandé ce qu'il en était de Saint-Boniface, de Winnipeg, de Vancouver, d'Edmonton en Alberta, et toutes ces régions — on peut les nommer, il y a une francophonie partout? Et il y a quelqu'un qui pense que ça s'arrête à Sault Ste. Marie.

J'aimerais entendre votre opinion à ce sujet. Comment vous sentez-vous au Manitoba et à Saint-Boniface?

M. Ibrahima Diallo: En parlant de cela, je pense avoir répondu en partie à la question de John Weston. Pour nous, la francophonie est là pour rester.

M. Yvon Godin: Je suis d'accord avec vous.

M. Ibrahima Diallo: Il faut que les communautés francophones et leurs alliés locaux... Il y a aussi des anglophones qui parlent le français. Ce sont des alliés. Je pense qu'un symbole aussi puissant que la Cour suprême devrait refléter cette dualité linguistique.

De plus en plus d'anglophones apprennent le français. À l'Université du Manitoba, par exemple, il y a une école de droit. Ces gens sont venus nous voir, au Collège universitaire, pour que nous nous entendions sur le fait que des cours de droit seraient dispensés en français à l'Université du Manitoba. C'est donc dire que là aussi, les gens voient l'importance de parler les deux langues. C'était impensable il y a deux ou trois ans. Ça commence à se faire.

On dit que les gens unilingues vont être écartés de la Cour suprême. Ce sera peut-être le cas dans l'immédiat, mais il faut considérer qu'éventuellement, de plus en plus de gens vont apprendre le français. Selon cette perspective, on peut dire qu'à

long terme, ça pourrait faire toute une différence. Les gens pourraient s'exprimer dans les deux langues.

M. Yvon Godin: Je pense que Mme Bossé veut aussi dire quelque chose.

• (1030)

Mme Suzanne Bossé: On a parlé d'inquiétudes concernant l'assimilation et de la façon de favoriser le rapprochement entre francophones et francophiles. À ce sujet, je ne sais pas à quand remonte la dernière campagne visant à promouvoir la dualité linguistique ou à sensibiliser les gens à la fierté à l'égard de notre langue. Je n'en ai pas vu, mais ce serait certainement très important. Il reste que ça fait partie du mandat de certaines de nos institutions.

Je n'ai peut-être pas été assez claire, madame Glover, quand je parlais des 10 millions de dollars. Il s'agissait de la bonification des investissements à CIC. Les 20 millions de dollars étaient en effet une somme récurrente dans le cadre du plan d'action et il y a eu 10 millions de dollars supplémentaires, mais c'était pour le Nouveau-Brunswick.

M. Yvon Godin: Monsieur le président, pour être équitable, on pourrait peut-être accorder une minute à Mme Martin-Laforge, qui veut émettre des commentaires.

[Traduction]

Mme Sylvia Martin-Laforge: Je pense qu'il importe de préciser un point ici; nous l'avons déjà mentionné au comité et nous allons continuer à le marteler sur toutes les tribunes. Nous ne craignons pas de voir disparaître l'anglais au Québec. Ce n'est pas une question de langue. C'est une question de communauté, et des institutions qui la soutiennent.

[Français]

Le président: Merci de cette précision.

Nous avons le temps de faire un troisième tour.

Nous allons commencer par M. Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: Comme je l'ai dit déjà dans le cadre de ce comité, compte tenu de sa présence dominante en Amérique du Nord, ce n'est pas l'anglais qui est menacé, au Québec: c'est la communauté anglophone.

Pour avoir visité certains petits patelins anglophones du Québec, entre autres en Gaspésie, je sais que ce n'est pas toujours évident. Ces communautés n'ont pas accès à tous les services, ce qui n'est pas le cas à Montréal. Je sais qu'il est parfois gauche de comparer la communauté anglophone du Québec à la communauté francophone des autres provinces, mais une certaine comparaison est valable. Dans l'Est ontarien, où je vis, on peut vivre en français. Nous avons toutes nos institutions. Les obtenir a pris un certain temps, j'en conviens. La communauté anglophone du Québec n'a pas eu à passer autant de temps à se battre pour obtenir les siennes. Il reste que maintenant, nous avons les nôtres. Toutefois, dans des patelins dans le nord de l'Ontario et un peu partout dans le reste du pays, la communauté francophone n'a pas accès à ces services de base. La question des conseils scolaires partout au pays est récente. Il n'y a pas partout des garderies et des centres de la petite enfance. Or ils sont essentiels à l'épanouissement de nos communautés. Je voulais apporter ce petit correctif.

Je reviens au fait qu'on veut une cible de 4,4 p. 100 plutôt que de 2 p. 100. Je crois que c'est fondamental. À l'heure actuelle, la population francophone diminue en importance relativement à la population dans son ensemble. En effet, il y a moins d'immigration francophone que de population francophone. C'était ma première question et j'y reviens. Ce que j'entends, ce sont des vœux pieux. Ce ne sont pas des gestes concrets qui permettraient de doubler ce chiffre, et même davantage, de façon à arriver à égalité. Si ça prend 15 ans pour atteindre les 4,4 p. 100, ça veut dire que pendant cette période, on aura pris du retard. On aura reculé, sur le terrain. Je m'excuse, mais à mon avis, ce n'est pas assez bon. Ça ne suffit pas. C'est pourquoi j'implorerais les communautés de revoir ce plan stratégique de 15 ans. Je voudrais bien le voir, d'ailleurs. Est-il disponible?

Mme Lucie Lecomte (attachée de recherche auprès du comité): Oui, il a été distribué lors du dernier envoi.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci. Je vais m'assurer de le passer au peigne fin.

Le président: Je précise qu'il a été distribué lors du dernier envoi, monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: D'accord.

Comment allons-nous faire pour augmenter le nombre d'immigrants — je ne parle pas des réfugiés — de plus que le double du nombre actuel, au cours des cinq prochaines années? Il s'agit d'une population qu'on peut cibler, et on peut s'organiser pour l'accueillir convenablement et pour l'intégrer à nos communautés.

Qu'est-ce que cela prendrait sur le plan des ressources financières venant de l'État fédéral pour y arriver? C'est ça, la question.

•(1035)

[Traduction]

Au Québec, je suis très consciente du point qu'a fait valoir Mme Martin-Laforge: ce n'est pas la langue qui est menacée, ce sont les communautés.

De quoi a-t-on besoin, en fait de nombres ou encore d'investissements, pour protéger les communautés? Notre étude a pour but de recommander au gouvernement de mettre à la disposition des communautés les outils dont elles ont besoin pour agir.

[Français]

Mme Suzanne Bossé: Pour répondre à votre question, je n'ai pas de chiffres quant aux investissements qui seraient nécessaires. Par

contre, ce serait avec grand plaisir qu'on travaillerait avec le comité pour arriver à établir ces chiffres.

Il faudra d'abord certainement des investissements accrus dans la promotion. On l'a mentionné dans notre présentation, tout à l'heure. Il n'existe même de pas de bureau francophone pour la préparation au départ et à l'arrivée au Canada, mis à part celui à l'ambassade du Canada à Paris. Il n'y en a pas pour la francophonie. On l'a mentionné, tout à l'heure. Je pense que ce serait un bon point de départ.

Aussi, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pourrait certainement être plus actif. Certaines ambassades du Canada ont participé à la dernière tournée de Destination Canada. On espère maintenant que cela va donner des résultats. On travaille de très près avec l'ambassade du Canada à Paris. Destination Canada est un bon programme. Cependant, il faut aller plus loin.

L'hon. Mauril Bélanger: Quand vous parlez de l'ambassade du Canada à Paris, voulez-vous dire que tout le monde y a accès ou seulement les Français? Il y a des francophones partout ailleurs, et pas seulement en France.

Mme Suzanne Bossé: Je suis d'accord avec vous.

Le président: Merci, monsieur Bélanger.

Nous allons continuer avec M. Généreux, s'il est d'accord.

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): C'est mon tour? Monsieur le président, j'étais certain, d'après mon document, qu'on avait seulement trois tours.

Le président: D'accord. Allez-y, si vous le souhaitez.

M. Bernard Généreux: Monsieur le président, cela va me faire plaisir.

Bienvenue à tous.

Ce matin, je suis particulièrement intéressé par les gens du Manitoba. Vous avez parlé de l'intégration. Mme Glover a parlé de l'employabilité. Dans mon comté — je suppose que la situation est la même dans le comté de biens des députés —, quand les immigrants arrivent, ils font face à des problèmes d'employabilité. S'il n'y a pas d'emplois disponibles, il est très difficile pour eux de s'intégrer au milieu.

Tout à l'heure, vous avez donné des exemples. Au début de votre présentation, vous avez aussi parlé du nombre d'immigrants. Vous en recevez maintenant 350, dont des étudiants font partie. Y a-t-il une relation entre le champ d'étude de ces étudiants et l'employabilité dans votre région? Y a-t-il un lien de cause à effet, si je peux m'exprimer ainsi, entre les emplois disponibles et les études que les jeunes entreprennent? Faites-vous une combinaison de ces éléments?

M. Ibrahima Diallo: Les étudiants qui viennent au Manitoba ont des visas étudiants. Après avoir obtenu leur diplôme, ils sont pratiquement prêts à être embauchés. Il est plus facile d'aller chercher des immigrants et d'en faire augmenter le taux si ces gens ont été formés dans des écoles canadiennes et ont des diplômes canadiens. En effet, on n'a pas besoin de programmes d'adaptation, ils se sont déjà adaptés. Ils savent ce qu'est la neige, etc.

Une fois que c'est ainsi, la plupart des étudiants qui viennent chez nous, je pense, optent pour de la formation professionnelle comme l'administration des affaires, par exemple. Beaucoup d'étudiants étudient l'administration des affaires et, de plus en plus, les sciences infirmières, parce que cela mène tout de suite à des emplois. Certains secteurs sont très porteurs et leur marché de l'emploi est en pleine expansion. Ces gens n'ont pas de difficulté à trouver du travail.

J'aimerais parler d'un autre aspect que j'ai effleuré très rapidement. Il faudrait aussi avoir des programmes pour des immigrants et pas seulement des réfugiés, mais aussi pour ceux qui ont transité dans des camps, qui sont restés très longtemps loin de l'école et qui n'ont jamais pu terminer leur cycle secondaire. Il faudrait leur accorder de l'appui pour qu'ils puissent terminer leur secondaire, et fréquenter des écoles professionnelles ou l'université.

Le centre d'apprentissage dont je viens de parler a commencé avec 13 ou 14 étudiants. Il compte maintenant presque 150 étudiants. On ne sait plus où mettre tous ces gens et on a besoin d'appui. On emprunte des classes dans un collège secondaire. Quand il y a des rencontres entre parents et maîtres, on suspend les cours jusqu'à ce qu'ils se terminent. On a besoin d'espace. Ce programme fonctionne très bien. Il est suivi non seulement par des immigrants, mais aussi par des Canadiens qui n'ont pas fini leur secondaire.

Je pense que c'est ainsi qu'on peut préparer les gens. Il ne faut pas penser que tout le monde doit avoir un baccalauréat ou une maîtrise. Il y a aussi des métiers professionnels, des plombiers ou des charpentiers qu'on ne forme pas. Ce sont des domaines qui pourraient intéresser pas mal de monde, parce qu'il y a beaucoup de gens qui sont manuels. C'est un volet qu'on ne devrait pas négliger dans l'intégration, compte tenu de l'expansion dans ces régions.

● (1040)

Le président: Merci, monsieur Généreux.

Si vous êtes assez généreux de votre temps, je pourrais compléter avec une question à Mme Sacko.

Madame Sacko, lors de votre introduction, vous avez mentionné que vous recevez environ 300 immigrants par année. Vous avez parlé d'accueil à l'aéroport, d'accompagnement de bénévoles et de soutien moral. Vous avez dit aussi qu'on leur enseignait la langue seconde. Si je comprends bien, vous leur apprenez l'anglais.

Est-ce important pour les immigrants francophones d'apprendre l'anglais? Cela leur permet-il d'être fonctionnels? Pouvez-vous faire un commentaire là-dessus.

Mme Bintou Sacko: Oui, c'est très important.

Comme on l'a déjà dit, la raison principale pour laquelle une personne immigré est pour pouvoir travailler et s'insérer économiquement dans son nouveau pays. Or, dans une province majoritairement anglophone, il sera très difficile de profiter de toutes les occasions sur le terrain si une personne n'est pas bilingue.

Par conséquent, on les encourage, bien avant leur arrivée, pendant qu'ils font des démarches dans leur pays, à commencer déjà à apprendre l'anglais, ne serait-ce que de connaître la base. Quand ils seront au Manitoba, ils auront droit à un programme de formation linguistique mis en place par la province du Manitoba qui est extraordinaire. Ce programme est dispensé à tous moments, du lundi au dimanche, le matin, le soir, l'après-midi et les fins de semaine. C'est flexible et cela permet aux immigrants d'apprendre vraiment la langue, pour qu'ils puissent saisir toutes les occasions disponibles.

Toutefois, cela ne nous empêche pas de les encourager aussi à s'impliquer dans la francophonie. Comment le fait-on? On le fait

avec les enfants. On s'assure que tous les francophones qui arrivent inscrivent leurs enfants dans des écoles francophones au Manitoba. On ne les force pas, mais on leur fait tout simplement comprendre que le fait d'être dans un environnement anglophone fait en sorte que les enfants apprendront l'anglais parce qu'ils apprennent très vite, mais qu'ils devront se battre pour permettre aux enfants de conserver leur français.

S'ils veulent un jour communiquer avec les parents qui sont au pays, c'est important. S'ils deviennent unilingues, c'est une perte pour la famille. Alors, ils sont convaincus immédiatement lorsqu'on arrive avec cette approche. On le fait auprès des parents, pour qu'ils aient recours aux écoles francophones.

M. Ibrahima Diallo: Si vous permettez, j'aimerais seulement ajouter un petit élément, en matière de formation. En sciences infirmières et en service social au Collège universitaire de Saint-Boniface, il est absolument fondamental que les étudiants, quand ils doivent faire des stages, puissent parler anglais, parce que cela augmente leurs chances de pouvoir faire des stages dans différents milieux.

Le président: Parfait. Merci beaucoup.

Monsieur Nadeau, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

M. Richard Nadeau: Merci, monsieur le président.

Il y des documents sur la table derrière nos témoins. Peut-être que Mme la greffière pourrait les faire traduire, si ce n'est pas déjà fait. Il faudrait avoir des copies traduites de ces documents.

Plus tôt, M. Weston a parlé de M. Castonguay, que l'on a reçu la semaine dernière. Les propos de M. Castonguay portaient sur la ceinture bilingue, et non pas juste sur le Québec, en tant que lieu où l'immigration, selon sa théorie ou sa thèse, devait être dirigée. Je voulais simplement préciser cela.

Il y a un problème à la base. L'immigration, ce sont des gens qui arrivent d'autres pays. Comme député, dont le tiers des dossiers de citoyens de ma circonscription touchent à l'immigration de différentes manières, je sais qu'il y a des ambassades canadiennes à l'étranger avec lesquelles il faut se battre chaque fois. Il faut envoyer une plainte au commissaire aux langues officielles, parce qu'on ne peut pas avoir de services en français. J'imagine ce que cela représente en ce qui a trait à la promotion du fait qu'il y a deux langues officielles au Canada, que des ambassades — surtout en Afrique, parce que c'est de là que proviennent beaucoup de dossiers — ne sont même pas capables de nous répondre en français. Il faut insister à un tel point qu'à un certain moment, il faut adopter l'anglais, sinon c'est le citoyen qui paie la note ici, pour un principe qui n'est pas reconnu dans une institution canadienne. C'est un problème grave.

De plus, lorsque l'on visite le site Web de certaines ambassades étrangères au Canada, on constate que tout est en anglais seulement et dans la langue du pays que représente l'ambassade. Il n'y a rien en français.

Je pense à la personne qui veut immigrer au Canada ou du moins s'informer à ce sujet... Il y a une pauvre représentation du fait français. Je comprends le travail que vous faites, mais si des efforts ne sont pas faits de part et d'autre, imaginez ce que ça donne. Je déplore grandement cette situation. On revient là-dessus de temps à autre — cela a déjà été discuté en comité —, mais c'est le Canada même qui appauvrit le fait français. C'est très déplorable.

Madame Bossé, dans votre présentation, vous avez formulé quatre recommandations. Je sais que cinq minutes, ça passe rapidement et que près d'une minute et demie est peut-être écoulée, mais pourriez-vous parler de ces quatre éléments?

• (1045)

Mme Monique Guay: Ce serait excellent de les transmettre au comité.

Le président: Je pense qu'elle les a bien décrites dans son allocution, monsieur Nadeau.

M. Richard Nadeau: Je sais, mais je voudrais qu'elle les explique davantage.

Mme Suzanne Bossé: En fait, la première chose, comme on l'a vu au comité parlementaire sur l'immigration, c'est que l'on traite principalement d'immigration anglophone au pays. C'est important que soit mise en place une politique nationale en immigration au sein des communautés francophones et acadiennes. C'est le premier élément. Cela définirait, entre autres choses, la collaboration intergouvernementale, interministérielle, qui est absolument essentielle si on veut connaître le succès dans ce dossier et pour qu'il y ait un meilleur arrimage entre nos communautés et les actions gouvernementales.

Ensuite, quand on parle de collaboration interministérielle, il faut que Citoyenneté et Immigration Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Industrie Canada travaillent de concert pour développer un plan d'intégration économique des immigrants francophones. On parle entre autres de reconnaître les acquis et d'assouplir les critères de certains programmes qui, parfois, peuvent nuire à l'avancement du dossier.

Il y a aussi le cadre global d'évaluation. Tout à l'heure, on se demandait ce qu'il faut faire et quels sont les investissements. Je pense qu'après cinq ou six ans, le temps est certainement venu d'avoir une évaluation globale des impacts réels de la stratégie mise en place par le gouvernement. Actuellement, on n'a pas ce cadre d'évaluation et c'est la raison pour laquelle on le souhaite.

Le comité parlementaire doit aussi inclure l'immigration francophone dans toutes ses études et ses séances de comité.

M. Richard Nadeau: Vous parlez du comité parlementaire sur l'immigration?

Mme Suzanne Bossé: Oui, sur l'immigration.

M. Richard Nadeau: Donc, vous voulez que cela dépasse le cadre des langues officielles?

Mme Suzanne Bossé: C'est ça.

Le président: Merci, monsieur Nadeau.

Les allocutions de nos témoins sont maintenant terminées.

Madame Bossé, mon analyste me dit que vous avez publié un recueil de pratiques exemplaires en immigration. Est-ce bien le cas?

Mme Suzanne Bossé: Veux-tu répondre à cela?

Mme Sylvie Moreau: Oui.

En fait, ça faisait partie d'une initiative menée en collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada et Metropolis dans le cadre

de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne. Cette initiative a été lancée le 18 mars dernier à Montréal.

Le président: Serait-il possible d'en obtenir une copie pour les membres? On va ajouter cela.

Merci beaucoup à nos témoins.

Madame Martin-Laforge, vous aimeriez ajouter quelque chose?

[Traduction]

Mme Sylvia Martin-Laforge: J'aimerais simplement ajouter au sujet des investissements qu'il est important, je pense, pour notre communauté, la communauté anglophone, de mentionner que des investissements s'imposent.

Quels genres d'investissements? Pour commencer, il s'agit d'une nouvelle façon d'envisager les choses — pas même l'argent —, une nouvelle façon d'examiner la communauté anglophone au Québec pour déterminer quels genres d'investissements pourraient être faits, et par la suite, poursuivre sur cette lancée. Mais je pense que CIC doit envisager de faire des investissements au Québec, car je pense que Patrimoine est à peu près le seul ministère à l'heure actuelle qui nous aide un peu dans ce domaine.

Les investissements sont, à mon avis, un aspect très important. Je m'excuse d'insister sur ce point à la toute fin, mais je pense que c'est là notre message: investissez au Québec.

[Français]

Le président: On va suspendre la réunion pour quelques minutes, le temps de permettre à nos témoins de quitter.

Il reste deux étapes aux travaux du comité. D'abord, il y a une motion. Ensuite, il y a des approbations budgétaires qui sont tout de même importantes pour le bon fonctionnement de notre comité.

On suspend donc la séance pour quelques minutes.

• _____ (Pause) _____

•

• (1050)

Le président: Poursuivons. Nous avons une motion qui nous a été présentée en bonne et due forme. Je demanderais à M. Bélanger de venir présenter sa motion.

Monsieur Bélanger, la parole est à vous.

L'hon. Mauril Bélanger: C'est bien simple, monsieur le président. Nous traitons d'un sujet très complexe, très vaste et très important, et j'espérais que le ministre se joigne à nous pour deux heures plutôt que pour une heure seulement. C'est le sens de la motion.

Le président: La motion se lit comme suit:

« Que la séance du 25 mai 2010 portant sur l'étude de la Feuille de route 2008-2013 soit télévisée et que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles soit invité à comparaître devant le Comité pendant toute la durée de cette réunion. »

Y a-t-il des questions ou des commentaires à cet égard?

Madame Glover, vous avez la parole.

Mme Shelly Glover: Le fait que cette réunion soit télévisée ne pose aucun problème aux membres du gouvernement. C'est quelque chose qui se fait régulièrement. Toutefois, le ministre n'est pas disponible le 25 mai pour une durée de deux heures. Il faudrait discuter de cela.

Il y a autre chose. Le ministère fait des breffages. Il est important de connaître ces moyens techniques. Je suggère donc d'inviter les membres du ministère à faire un breffage technique pour la première heure de la séance du 25 mai, puis de recevoir le ministre pour la deuxième heure, si cela vous convient.

Je propose donc un amendement à la motion.

Le président: Madame Glover, vous proposez donc un amendement. Vous suggérez qu'on nous fasse un breffage pour la première heure et que le ministre compare pour la deuxième heure. C'est bien ce que vous proposez? Vous en faites un amendement?

Mme Shelly Glover: Oui, c'est cela.

Le président: D'accord. On a donc un amendement sur la table, tel que présenté. Je vais continuer à entendre les interventions.

Monsieur Godin, vous avez la parole.

M. Yvon Godin: Monsieur le président, je ne suis pas favorable à cet amendement. Je pense que la Feuille de route est assez importante pour que le ministre lui-même soit interrogé. Normalement, de sous-ministres ou des gens de son ministère l'accompagnent. Ces personnes peuvent répondre à des questions si le ministre le leur demande. Je pense que si le ministre n'est pas disponible le 25, alors il devrait nous faire connaître sa disponibilité et le comité pourrait se mettre à sa disposition. Au sein du comité, on est maîtres de nos décisions et on contrôle notre horaire.

C'est arrivé assez souvent dans le passé qu'à cause de l'horaire d'un ministre, nous demandions des suggestions quant aux moments où il aurait deux heures à nous consacrer. S'il faut le faire le soir, cela ne me dérange pas. Je pense que la Feuille de route est importante, le temps passe et il y a des questions à poser. Je suis contre l'amendement, je vais voter sur la motion telle quelle. Le seul amendement que j'accepterais, peut-être, serait en vue de s'adapter à

l'horaire du ministre. Il faut aussi que cela se fasse assez vite, parce qu'on veut en terminer et produire un rapport avant la fin de juin.

• (1055)

Le président: Merci, monsieur Godin.

Monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le président, je suis contre l'amendement. Si le ministère veut nous offrir un breffage, je veux bien, n'importe quand, il n'est pas nécessaire de faire cela en réunion. On a déjà eu des breffages.

Il y a autre chose: le ministre n'est jamais disponible durant deux heures, cela semble être une politique du gouvernement. Il va au moins connaître la volonté du comité, et s'il veut la respecter, il sera là pendant deux heures. Les horaires se changent et se déplacent.

Le président: C'est excellent. Je vous remercie de votre commentaire.

Passons-nous au vote sur l'amendement? Êtes-vous prêts?

(L'amendement est rejeté. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Maintenant, on peut passer au vote sur la motion principale.

(La motion est adoptée.)

Le président: Merci. On va poursuivre la rencontre à huis clos. On va suspendre la séance durant deux minutes pour passer au huis clos.

M. Yvon Godin: Juste avant le huis clos, je veux dire encore que le comité a déjà procédé de cette manière dans le passé, c'est-à-dire que si le ministre dit qu'il est occupé, et je ne doute pas qu'il le soit, on peut adapter notre horaire de façon à le rencontrer.

Le président: Notre greffière va informer le ministre de la volonté du comité, et s'il lui est possible de nous accorder deux heures, il le fera jeudi.

M. Yvon Godin: Sinon, on peut s'adapter à son horaire.

Le président: D'accord.

On va suspendre la séance pour passer au huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>